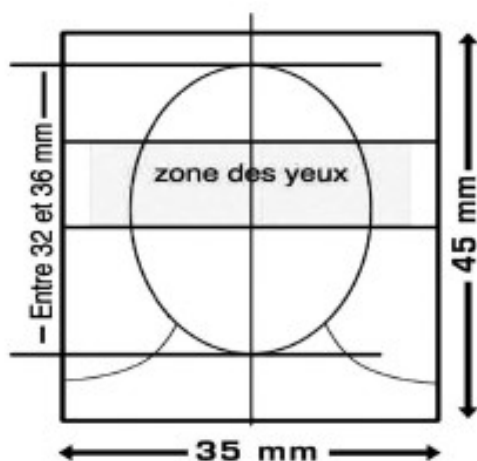
 <p><i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p><b>FICHE PROCEDURE N°8</b></p> <p>« NORMES PHOTOGRAPHIQUES »</p>	<p>Date de dernière mise à jour :10/03/2017</p> <p>Destinataires : - MAIRIES - PREFECTURES - CERT</p>
<p><b>CERT 42 / CERT 43</b></p>		

La prise de vue doit être **inférieure à six mois** et ressemblante au jour du dépôt de la demande de titre.



**ACCEPTÉ**

**Format** : La photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).

**Qualité de la photo** : La photo doit être nette, sans pliure, ni traces.

**Luminosité/contraste/couleurs** : La photo ne doit présenter ni surexposition ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée.

**Fond** : Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le blanc est interdit.

**La tête** : La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits.

**Regard et position de la tête** : Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif. La tête doit être droite.

**Regard et expression** : Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée. Il ne doit pas sourire.

**Visage et yeux** : Le visage doit être dégagé. Les cheveux ne doivent pas recouvrir le visage. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.

*Lunettes et montures* : Les montures épaisses sont interdites. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes. Il est recommandé de ne pas porter de lunettes.

Quelques rappels :

- La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits. Ne sont pas tolérés les bandanas, bonnets, casquettes, voiles et turbans. Cette position est confirmée par la jurisprudence du Conseil d'état du 15 décembre 2006.
  
- Assouplissements : les photographies non conformes produites pour des enfants en bas âge, des personnes handicapées ou des usagers présentant une impossibilité constatée d'ordre médical psychologique et/ou physique sont acceptées sous réserve que la tête de la personne concernée soit entièrement visible et que la qualité technique de la photo soit conforme aux normes sus- mentionnées. Merci de le préciser dans le dossier par une fiche navette.